Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Charpentier, veuillez visiter :
bpcharpentier.fr/annales-sujets-et-corriges

BP CHARPENTIER • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Hygiène, prévention et secourisme

Session 2004 • Code sujet : **58-EG04** • Durée : **1h** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Conduite à tenir face à une blessure avec saignement abondant** (4 questions) — **Page 3**
2. **Fonctionnement de l'audition et effets du bruit** (4 questions) — **Page 5**
3. **Prévention du bruit et risques professionnels en menuiserie** (4 questions) — **Page 7**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://bpcharpentier.fr/assets/annales/bp-charpentier/UF2 - Hygiène - prévention - secourisme/2004/BP Charpentier - UF2 - Hygiène - prévention - secourisme - Session 2004 - 1-Sujet.pdf

1. Conduite à tenir face à une blessure avec saignement abondant

Dans une entreprise de menuiserie de 11 salariés, un ouvrier se blesse au poignet avec les fers non protégés d'une dégauchisseuse pendant leur changement. Le candidat, qui intervient comme secouriste, doit appliquer la conduite à tenir face à un saignement abondant.

Question 1. Citer, dans l'ordre, les cinq étapes de la conduite à tenir en secourisme.

La conduite à tenir suit cet ordre :

1. **Protéger** la victime, les témoins et soi-même.
2. **Examiner** la victime pour identifier l'urgence.
3. **Faire alerter** les secours, ou alerter soi-même.
4. **Secourir** en réalisant les gestes adaptés.
5. **Surveiller** la victime jusqu'à la prise en charge par les secours.

En cas de saignement abondant, l'examen est rapide et la compression commence sans délai. L'alerte peut être donnée en parallèle par un témoin.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Protéger la zone, examiner la victime, faire alerter les secours, secourir, puis surveiller jusqu'à leur arrivée.

Question 2. Pour le cas présenté, détailler et justifier la première étape de la conduite à tenir.

Je sécurise d'abord la dégauchisseuse sans m'exposer : je l'arrête, coupe ou fais couper son alimentation électrique et empêche tout redémarrage. Je vérifie que les fers ne sont plus en mouvement et j'écarte les collègues de la zone dangereuse. Je ne déplace la victime que si un danger persiste et qu'elle peut être mise en sécurité sans aggraver sa blessure. Cette protection évite une nouvelle coupure et protège aussi le secouriste. Une fois la zone sécurisée, je peux intervenir auprès de la victime.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Machine arrêtée et isolée, redémarrage empêché, zone sécurisée et collègues écartés, sans exposer le secouriste.

Question 3. Citer les éléments que doit contenir le message d'alerte.

Le message doit permettre aux secours d'intervenir rapidement au bon endroit. Je donne des informations précises, réponds aux questions et ne raccroche que lorsque l'interlocuteur me le demande.

- Mon identité et un numéro pour me rappeler.
- L'adresse exacte de l'entreprise et les indications d'accès.
- La nature de l'accident et le danger éventuel sur place.
- Le nombre de victimes, leur état et les gestes déjà entrepris.

Je demande l’envoi des secours adaptés, par exemple en appelant le 15, le 18 ou le 112.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Identité, numéro de rappel, adresse et accès, accident et dangers, nombre et état des victimes, gestes effectués, secours demandés.

Question 4. Expliquer et justifier la conduite à tenir dans l'action de secours.

Un saignement abondant peut rapidement engager la vie de la victime. Je comprime immédiatement et fermement la plaie avec la main, protégée par un gant ou un linge propre si disponible, sans retarder le geste. Je fais alerter les secours en parallèle et maintiens la pression jusqu’à leur arrivée. Si le pansement est imbibé, je le laisse en place et en ajoute un autre par-dessus. Je fais allonger la victime, la couvre, la rassure et surveille son état. Je ne lui donne ni à boire ni à manger.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Comprimer immédiatement et continûment la plaie, faire alerter les secours, allonger et surveiller la victime jusqu’à leur arrivée.

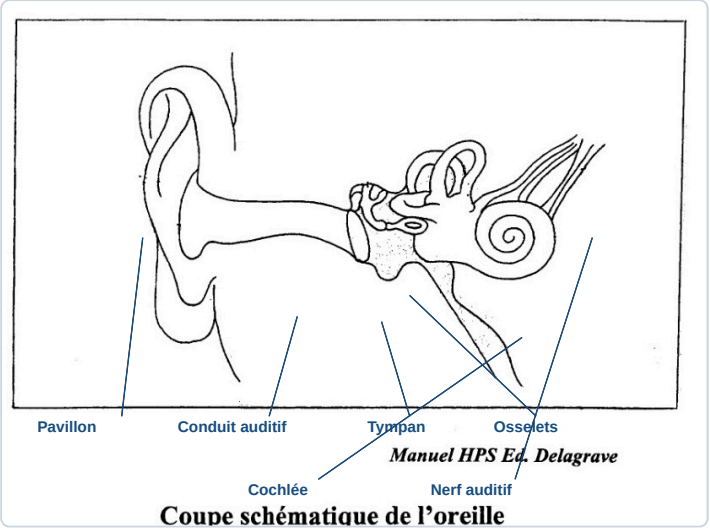
2. Fonctionnement de l'audition et effets du bruit

Cette partie porte sur l'appareil auditif et les effets du bruit sur l'audition et l'organisme. Le candidat s'appuie sur la coupe schématique de l'oreille pour décrire la propagation du son et identifier les structures concernées.

Question 1. À l'aide du document n°1, expliquer le fonctionnement de l'appareil auditif, c'est-à-dire la propagation du son dans l'oreille, et préciser les éléments de l'oreille qui interviennent.

Le pavillon capte les sons et les dirige dans le conduit auditif jusqu'au tympan, qui vibre. Les osselets de l'oreille moyenne transmettent ces vibrations à l'oreille interne. Dans la cochlée, elles mettent en mouvement le liquide et stimulent les cellules sensorielles ciliées. Celles-ci produisent des messages nerveux transmis par le nerf auditif au cerveau, qui les interprète comme des sons. Les canaux semi-circulaires visibles sur le schéma participent à l'équilibre, pas à l'audition.

Trajet du son dans l'oreille



Coupe schématique de l'oreille

✓ RÉPONSE À RETENIR

Pavillon → conduit auditif → tympan → osselets → cochlée → nerf auditif → cerveau.

Question 2. Citer les parties de l'oreille pouvant être abîmées par le bruit et indiquer les conséquences sur la faculté auditive.

Le bruit intense peut endommager différentes structures de l'oreille. Les lésions des cellules ciliées de la cochlée sont particulièrement fréquentes et peuvent être irréversibles. Un bruit très violent peut aussi léser le tympan et les osselets.

- Les atteintes entraînent des acouphènes ou une baisse temporaire ou permanente de l'audition.
- Une exposition prolongée peut aboutir à une surdité et rendre la compréhension de la parole difficile.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Lésions possibles : tympan, osselets et cellules ciliées de la cochlée. Conséquences : acouphènes, baisse auditive ou surdité.

Question 3. Indiquer à partir de quelle intensité sonore il existe un risque pour l'audition.

Le risque auditif dépend du niveau sonore et de la durée d'exposition : plus le bruit est fort, plus le temps d'exposition dangereux est court. En prévention professionnelle, 85 dB(A) constitue le seuil à partir duquel l'exposition nécessite des mesures renforcées, notamment la réduction du bruit et la protection auditive. Un bruit impulsionnel très intense peut toutefois provoquer des lésions même lors d'une exposition brève.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> À partir de 85 dB(A), une exposition professionnelle présente un risque nécessitant une prévention renforcée.

Question 4. Donner d'autres effets du bruit sur l'organisme et préciser les conséquences possibles pour le salarié dans l'entreprise.

Le bruit peut aussi perturber la santé et le travail du salarié :

- Fatigue, stress, irritabilité et troubles du sommeil.
- Difficultés de concentration et de communication, pouvant entraîner des erreurs.
- Signaux d'alerte moins bien entendus, ce qui augmente le risque d'accident.
- À long terme, effets possibles sur la tension artérielle et la santé cardiovasculaire.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Fatigue, stress, troubles du sommeil, difficultés de concentration et de communication, erreurs et risque accru d'accident.

3. Prévention du bruit et risques professionnels en menuiserie

Cette partie traite de la réduction du bruit dans un atelier de menuiserie et de la prévention des risques professionnels. Elle aborde aussi le contrôle de l'application des textes réglementaires, la prise en charge des maladies professionnelles et les missions du médecin du travail.

Question 1. Proposer trois moyens de prévention et/ou d'insonorisation pour réduire le bruit dans un atelier de menuiserie et limiter ses atteintes sur les salariés.

Agir sur la source, la propagation et l’exposition :

- Choisir des machines moins bruyantes et les entretenir régulièrement.
- Capoter les machines bruyantes et traiter l’atelier avec des écrans ou des matériaux absorbants.
- Réduire le temps d’exposition et fournir des protections auditives adaptées, après information des salariés.

La réduction du bruit à la source et par des protections collectives est prioritaire ; les équipements individuels complètent ces mesures.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Machines moins bruyantes et entretenues, traitement acoustique de l’atelier, exposition limitée et protections auditives adaptées.

Question 2. Citer deux autres risques professionnels liés au domaine d'activité.

Deux risques professionnels fréquents en menuiserie sont les coupures ou amputations provoquées par les lames et outils, et l’inhalation de poussières de bois, pouvant entraîner des troubles respiratoires ou des allergies. Les machines exigent des protecteurs adaptés et le respect des consignes ; l’aspiration des poussières et le nettoyage régulier limitent l’exposition respiratoire. D’autres risques existent, comme les projections dans les yeux ou les troubles liés aux manutentions manuelles, mais deux exemples suffisent ici.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Risques : coupures ou amputations par les outils, et inhalation de poussières de bois.

Question 3. Nommer l'acteur de prévention chargé de veiller à l'application des textes réglementaires et de la contrôler, puis indiquer ce qu'il peut faire lorsque la réglementation n'est pas appliquée.

L’inspecteur du travail veille à l’application des textes réglementaires et en contrôle le respect dans l’entreprise. Il peut notamment :

1. Visiter les locaux et vérifier les installations ainsi que les documents réglementaires.
2. Constater les infractions, demander une mise en conformité et dresser un procès-verbal.
3. Faire cesser une situation de danger grave et imminent dans les cas prévus par la loi.

Ses interventions visent à faire respecter les obligations de prévention et à protéger les salariés.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Acteur : inspecteur du travail. Il contrôle, demande la mise en conformité, verbalise et peut faire cesser un danger dans les cas prévus.

Question 4. Pour une maladie provoquée par les bruits lésionnels et inscrite au tableau n°42 des maladies professionnelles, nommer le document délivré à la victime qui lui permet de bénéficier de la gratuité totale des soins. Citer également deux autres missions du médecin du travail, en plus de la déclaration des maladies à caractère professionnel.

Le document est la feuille de maladie professionnelle, délivrée par la caisse d'assurance maladie après reconnaissance de la maladie. Elle permet la prise en charge des soins liés à celle-ci sans avance de frais, selon les règles applicables.

- Le médecin du travail assure le suivi médical des salariés.
- Il conseille l'employeur et les salariés sur la prévention et l'adaptation des postes aux exigences de santé.

Il peut également étudier les conditions de travail et proposer des mesures de prévention.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Document : feuille de maladie professionnelle. Missions : suivi médical des salariés et conseil en prévention auprès de l'employeur et des salariés.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2004)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve facultative de BP Menuisier et BP Charpentier, session 2004, porte le code 58-EG04 et dure 1 heure, avec un coefficient 1. À partir d'un accident en menuiserie et d'un schéma de l'oreille, elle évalue le secourisme, la compréhension des effets du bruit, la prévention des risques professionnels, la réglementation et les missions du médecin du travail.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La conduite à tenir en secourisme suit cinq étapes ordonnées, de la protection à la surveillance de la victime.
- Le son traverse le conduit auditif, fait vibrer le tympan et les osselets, puis stimule la cochlée et le nerf auditif.
- Une exposition sonore élevée peut endommager l'audition et entraîner des effets sur la santé et le travail.
- La prévention du bruit associe des actions sur les sources, l'environnement de travail et la protection des salariés.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour la première étape du secours, repérer les dangers persistants et protéger sans s'exposer ni aggraver la situation.
- Pour décrire l'audition, suivre le trajet du son et nommer les structures dans leur ordre de transmission.
- Distinguer les mesures qui réduisent le bruit à la source de celles qui aménagent le local ou protègent le salarié.
- Traiter chaque volet des questions réglementaires : acteur, action possible, document de soins et missions médicales.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment expliquer simplement le trajet du son dans l'oreille ?

Le pavillon capte les sons et le conduit auditif les dirige vers le tympan. Ses vibrations sont transmises par les osselets à la cochlée, où elles sont transformées en messages nerveux acheminés au cerveau par le nerf auditif.

Q : Pourquoi faut-il protéger avant de porter secours à l'ouvrier blessé ?

La protection vise à supprimer ou écarter le danger pour la victime, le secouriste et les témoins. Dans ce cas, il faut notamment éviter tout contact avec les fers et empêcher une remise en marche accidentelle de la dégauchisseuse.

Q : Comment répartir son temps pendant cette épreuve d'une heure ?

Les trois parties valent respectivement 7, 6 et 7 points sur 20. Une répartition proportionnelle donne environ 21 minutes au secourisme, 18 à la biologie et 21 à la prévention, en gardant quelques minutes pour vérifier les réponses.

Q : Quels critères de notation faut-il garder en tête pour les questions de prévention ?

Le sujet ne fournit pas de grille détaillée. Répondez précisément à chaque volet, proposez des mesures adaptées à l'atelier et distinguez les actions sur les machines, l'aménagement acoustique et la protection des salariés.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpcharpentier.fr/assets/annales/bp-charpentier/UF2 - Hygiène - prévention - secourisme/2004/BP Charpentier - UF2 - Hygiène - prévention - secourisme - Session 2004 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Charpentier : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.